

Accidents et morts au travail ! Ce n'est pas une fatalité !

Dans un contexte marqué par le décès de 2 collègues cheminots, l'un au technicentre de Bischheim et l'autre à l'Infrapôle BFC, la SNCF vient de publier son bilan annuel des accidents du travail et des maladies professionnelles, il est édifiant !

Accidents mortels à la SNCF et chez ses sous-traitants, le constat est terrible, chaque année il y a toujours plus de morts dans le ferroviaire.

2019 : 0 morts / 2020 : 3 morts / 2021 : 4 morts / 2022 : 1 mort / 2023 : 6 morts

La sous-traitance fragilise la sécurité dans le ferroviaire !

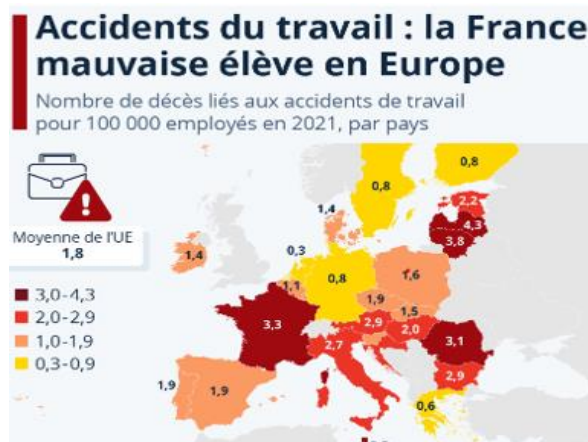
Le recours de plus en plus systématique à la sous-traitance multiplie les situations de coactivité impliquant les salariés SNCF et les salariés d'autres entreprises intervenant dans les entreprises ferroviaires. Cette situation a toujours existé dans le chemin de fer mais, avec l'augmentation des travaux et le recours à toujours plus de sous-traitance, cela prend aujourd'hui une toute autre dimension. Ce constat est partagé par l'Établissement Public de Sécurité Ferroviaire qui écrit « **on voit dans les contrats de pilotage qui sont très poussés d'un point de vue financier, etc. Par contre, les pilotages sécurité d'un certain nombre de ces contrats-là, ça apparaît manquer vraiment de robustesse** ». En gros les coûts passent avant la sécurité. Avec l'ouverture à la concurrence et le recours aux filiales de la SNCF, voire à d'autres opérateurs ferroviaires, nous avons de bonnes raisons de craindre une accentuation de cette situation.

À la SNCF la situation n'est pas terrible non plus.

En 2023 1 cheminot est mort au travail et 4 collègues sont décédés lors d'un accident de trajet, lorsqu'ils se rendaient ou rentraient du travail. Soit 5 morts dans l'année. Si on ajoute les 18 collègues dont la CPR reconnaît le décès en tant que maladie professionnelle, cela fait **23 cheminots morts à cause du travail en 2023**.

Accidents du travail 2023 : ils sont classés dans 2 grandes catégories : ceux avec arrêt et ceux sans arrêt.

Il y a eu **3141 accidents du travail avec arrêt à la SNCF en 2023, entraînant 215.845 jours d'absence**, soit une augmentation de 1,2% par rapport à 2022. 60% de ces accidents avec arrêt sont : Atteintes et outrages aux personnes (18,5%), Accidents de plain-pied (17,8%), Accidents avec Dénivellement (12,5%), Manipulations d'objets au cours du travail. Il y a eu **2303 accidents du travail sans arrêt, soit une augmentation de 39,1% par rapport à 2022**. Nous retrouvons les 4 mêmes causes que pour les accidents avec arrêt.



Mourir ou se blesser au travail, ce n'est pas une fatalité !

Si les morts au travail sont l'aspect le plus visible des accidents du travail, il n'en demeure pas moins que chaque année, ces accidents du travail occasionnent des blessures physiques ou psychologiques pour des milliers de collègues. La fédération SUD-rail a décidé depuis de nombreuses années de faire des accidents du travail une priorité. Cela passe par plus de prévention, plus de sécurité, plus d'effectifs, plus de contrôles mais aussi, plus de médiation.

Aujourd'hui aucune instance nationale ne comptabilise officiellement le nombre de morts au travail en France, il faut s'en remettre à des organismes qui souvent « s'autosaisissent ». L'inaction du ministère du travail face à ce fléau que sont les morts au travail n'est pas acceptable ! Nous devons agir !

SUD-Rail soutiendra toutes les initiatives pour rendre visible ce fléau dans le ferroviaire et va agir pour que les questions de prévention et de sécurité ne soient pas réduites à quelques réunions dans les CSE !